Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300371-20261029-DCM_2026_9_12-DE

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 29 octobre 2026

N° 2026_9_12

Objet : Approbation de la convention de financement de travaux avec Territoire d'énergie Bouches du Rhône - Avenue Général de Gaulle – Tranche n°3 – Enfouissement des réseaux de communications électroniques

VOTE

26 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M. NOEL Stéphane - Mme ISOARDO Linda et M. MOUZON André

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-trois octobre deux mille vingt-six.

Etaient présents :
M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. NERCY Julien, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZE Véronique, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André, M. CAMPANELLI Richard

Absent excusé donnant pouvoir :
M. MARTIN Patrice à M. DI-SAPIO Lionel
M. BARBAROUX Charly à M. AGARD Christophe
Mme VALLET Christine à Mme GARCIA Chantal
M. LAURENT Sébastien à M. SPINELLY Éric
Mme THIERY Sylvie à Mme WECKERLIN Carine
Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane à Mme TRANCHARD Céline
M. NOEL Stéphane à M. MOUZON André

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300371-20261029-DCM_2026_9_12-DE

Approbation de la convention de financement de travaux avec Territoire d'énergie Bouches du Rhône - Avenue Général de Gaulle – Tranche n°3 – Enfouissement des réseaux de communications électroniques

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de convention de financement de travaux établi par Territoire d'énergie Bouches du Rhône (TE13) qui a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à l'opération d'esthétique pour la mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de communications électroniques, située Avenue Général de Gaulle – Tranche n°3.

Cette opération sera réalisée en coordination avec les travaux d'intégration des réseaux électriques.

Le coût de l'opération est estimé à 111 173 €TTC.

Le financement de cette opération est entièrement pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire informe que la participation communale sera reversée à TE13.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de financement de travaux avec TE13 pour le financement de l'opération précitée et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention de financement de travaux avec TE13, ci-annexée, pour le financement de l'opération de mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de communications électroniques, située Avenue Général de Gaulle – Tranche n°3

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de financement de travaux avec TE13, pour le financement de l'opération de mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de communications électroniques, située Avenue Général de Gaulle – Tranche n°3, pour un montant à la charge de la commune de 111 173 €TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la participation communale seront prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS (B.-du-Rh.)

Jérôme MARCILIAC

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA